



VILLE DE LEFOREST

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la Ville de LEFOREST ;
Vu le Code des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Route ;
Vu le code Pénal ;
Vu la Manifestation Locale organisée par L'UTIL du Dimanche
23 Juin 2024, Place Salengro à Leforest.

Considérant qu'il y a lieu de régler temporairement la Circulation et le Stationnement, pour permettre le bon déroulement du Concert de L'UTIL Place Salengro à Leforest.

ARRÊTÉ 2024/081

**ARRETE TEMPORAIRE
DE RESTRICTION DU STATIONNEMENT**

- Article 1** La Circulation et le Stationnement seront interdits Place Roger Salengro (périmètre défini par un barriérage), **Du Samedi 22 Juin 2024 à 14H00 au Dimanche 23 Juin 2024 à 23H00.**
- Article 2** Cependant seront autorisés à circuler les véhicules d'urgence tels que Pompiers, SAMU, Ambulances, Médecins, Police.
- Article 3** Les prescriptions du présent arrêté seront rappelées par une signalisation appropriée, mise par les Services Techniques de la ville de Leforest.
- Article 4** Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois.
- Article 5** Monsieur le Maire,
Madame la Directrice Générale des Services
Le Commissaire de Police,
La Police Municipale,
Les Services Techniques de la Ville.

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la Mairie et mis en ligne sur le site Internet de la Ville.

Fait à Leforest, le 14 Juin 2024.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la publication le 15/06/2024.

Le Maire,

Christian MUSTAI



Toute correspondance doit être adressée à :
Monsieur Le Maire - Hôtel de Ville - 62790 LEFOREST
Tel : 03.91.83.06.20 - Fax : 03.91.83.06.21 - Courriel : mairie@villedeleforest.fr
Site internet : www.villedeleforest.fr